LIMITES

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL

VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

ESPACES BOISES CLASSES

PLANTATIONS EXISTANTES OU A REALISER

ZONES INONDABLES

par débordement de l'Ill (source PPRI)

Inconstructible

Zones inondables à risque modéré

au titre de l'art.L123-1-5 (7°) du code de l'urbanisme

bâti à conserver (bâtiments, murs de clôture)

Vergers, roselière à protéger

Prairies à créer/protéger

Cours d'eau et fossés à protéger

Exploitation agricole
Installation Classée par la Protection de l'Environnement en 2010

ANCIENNE DECHARGE

Zone non aedificandi

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

N

ECHELLE 1/5000

ECHELLE 1/2000

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Zones ou secteurs		Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficies approx. en ares
	Zone	Secteurs			
1	A	Aa	Aménagement d'une digue côté Est du Kurzgraben.	Syndicat mixte de l'Ill	150,1
2	UB		Voie reliant la rue de la Gravière à la rue des Mésanges largeur 8 m.	Commune	9,4
3	UA		Extension du cimetière communal.	Commune	3
4	UE	AUe	Voie de desserte de la zone d'activités, largeur 9 mètres.	Commune	15,7
5	UA/UB		Amorce de voie de desserte à partir de la rue des Américains, largeur 8 mètres.	Commune	2,5
6	UE		Aménagement d'une aire de retournement rue de la Choucrouterie.	Commune	2,3
7	UB		Aménagement d'un cheminement piétonnier, largeur 2 mètres.	Commune	0,8
8	UB		Elargissement partiel du chemin du "Bruckweg" à 9 mètres.	Commune	1,8
9	UB		Elargissement de la rue des Américains à 8 mètres.	Commune	5,2
10	UB		Elargissement à 8 mètres d'un chemin rural desservant la zone AU de la rue des Américains vers la rue de Houssen.	Commune	3,3
11	UB		Elargissement à 7 mètres d'un chemin rural.	Commune	1,3
12	UB		Elargissement à 8 mètres d'un chemin rural donnant sur la rue de l'Ouest.	Commune	2,8
13	UB		Prolongement de la rue de l'Ouest vers le Sud, largeur 8 mètres.	Commune	1,3
14	UB		Elargissement à 4 mètres d'une voie en impasse (côté nord).	Commune	0,7
15	UA/AU		Voie reliant la rue des Américains et la rue des Ecoliers (incluant espaces piétonnier et cyclable).	Commune	13,9
16	A	Aa	Elargissement à 8 mètres de la rue du Prunier (côté Nord).	Commune	9,2

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé

Holtzwihr

4a. Plan de zonage au 1/5000ème

REVISION
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal du

Le Maire

DAUHR

Janvier 2013

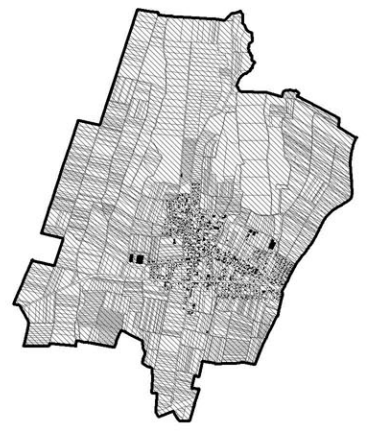

Risque de remontée de nappe sur l'ensemble du ban communal